

SECTEUR 2. LOTISSEMENT RUE SAV HÉOL – 2^{ÈME} TRANCHE



Le développement du lotissement est envisagé par le biais d'une extension de l'offre de logement au nord.

L'accès routier à ces nouvelles constructions s'effectue par la rue Mai le Manach. La nouvelle voie aboutit sur une aire de retournement calibrée au nombre de constructions, dans le prolongement de laquelle une liaison piétonne est aménagée pour rejoindre le lotissement le « Hameau des 2 Rivières ». Des accès permettant de relier la 1^{ère} tranche de l'opération et les futures tranches doivent être prévus. Un accès complémentaire permettant d'atteindre le fond de la parcelle doit être maintenu pour permettre une future opération de logement.

Les espaces de transition entre les secteurs d'habitat et les espaces non bâtis (espace agricole au nord et à l'est) doivent être paysagés.

L'urbanisation de la zone doit faire l'objet d'un projet d'ensemble.

Superficie :	0,53 hectare		
Répartition :			
100%	Habitat	0%	Mixité de fonction
0%	Activité économique	0%	Équipement
0%	Espace public	0%	Naturel
Densité :	11 logements / hectare		
Nombre de logement (min) :	6		
Nombre de logements sociaux (min) :	1		
Système assainissement privilégié :	Collectif		
Programmation estimée :	2027-2030		